

Commune de Trémoins

INFOS MUNICIPALES – Mai 2011

Réunion d'information

D'une part, notre projet de rénovation de la Mairie avance, avec la finalisation en cours des dossiers de subventions et avec des études qui touchent à leur terme. La consultation des entreprises devrait débuter mi-juin...

D'autre part, notre consultation sur les activités des associations et l'appel au bénévolat nous a permis de mettre en lumière quelques projets qui méritent des échanges approfondis avec les personnes intéressées.

Pour ces deux raisons, nous vous proposons de nous retrouver lors d'une réunion publique qui aura lieu en Mairie :

Dimanche 22 mai à 11h00

Ordre du jour : Présentation de l'avant-projet définitif (APD) de la rénovation de la Mairie, Projets associatifs.

Vente de mobilier

Dans le cadre de notre projet de rénovation de la Mairie, nous sommes amenés à libérer les surfaces actuelles pour faire place aux travaux qui débuteront d'ici septembre. En conséquence, la Commune va mettre en vente une partie des meubles présents dans la Mairie, principalement des pupitres d'écoliers, des bureaux et des armoires diverses et variées...

Si vous êtes intéressés par ce type de mobilier, prenez contact sans tarder avec le secrétariat de Mairie, Evelyne vous réservera le meilleur accueil !

Carrière de Semondans

Si le dossier administratif suit son cours, l'association des opposants à cette carrière poursuit pour sa part un travail d'information et de mobilisation, car l'issue de ce projet demeure ouverte. Des autocollants à disposer sur vos voitures (ou ailleurs...) sont en vente au prix de 1 €. Renseignements auprès de Sandrine Ballay, ou sur le site de l'association :

<http://carriere.semondans.blog.free.fr>

Sécurité routière

Un très grave accident a eu lieu récemment sur la RD 683 à proximité de l'entrée du village. Il nous rappelle à tous la dangerosité de la route, et la nécessité absolue d'adapter notre conduite aux conditions de circulation et de respecter l'ensemble des règles et réglementations en vigueur.

La sécurité de nos concitoyens, au premier rang desquels nos propres enfants, demeure la priorité de la municipalité. C'est dans ce sens qu'ont été installés récemment des signalisations précises dans les principaux carrefours de la Commune. Force est de constater qu'elles ne sont pas systématiquement respectées ! Pour éviter de telles imprudences, et renforcer les messages régulier de prévention, sachez que des contrôles de police peuvent (et vont) avoir lieu. Soyez vigilants, il s'agit, encore une fois, de notre sécurité !

Marche Populaire / Feux de la Saint-Jean

Réservez dès à présent votre **dimanche 15 mai** pour la traditionnelle marche populaire organisée par les Blauches : départ depuis la Mairie à partir de 9h00.

Pensez également à réserver la date du **samedi 25 juin** pour les non moins traditionnels feux de la Saint-Jean. L'association « Les Blauches » communiquera prochainement les modalités d'inscription.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2011

1. Remboursement assurance :

- Le Conseil accepte à l'unanimité le remboursement d'assurance consécutif à un dégât des eaux survenu dans un appartement de la Cure, l'évaluation des dommages du sinistre s'élevant à environ 1 661,35 €.

2. Ouverture d'une ligne de crédit :

- Afin de ne pas différer certains paiements en section d'investissement, et dans l'attente de l'adoption des budgets 2011, il est demandé au Conseil l'ouverture de crédits aux chapitres Travaux Bâtiments n° 21 318 et n° 23 13 pour une somme de 9 000,00 €. Cette somme permettra le paiement de frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre sur les études en cours. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3. Projet de rénovation de la Mairie - Etudes thermiques :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer cinq conventions d'honoraires avec le Bureau d'études Didier Henry concernant les études thermiques du projet de rénovation de la Mairie, ceci dans le cadre des études Effilogis - BBC (Bâtiment Basse Consommation). Cela concerne :
 - Diagnostic thermique de la Mairie : 1 400,00 € HT
 - Etude de consommation énergétique de la Mairie : 600,00 € HT
 - Etude de consommation énergétique de la salle de convivialité : 1 000,00 € HT
 - Diagnostic thermique des logements : 1 300,00 € HT
 - Etude de consommation énergétique des logements : 600,00 € HT

4. Mise en adjudication d'herbages :

- Le conseil décide à l'unanimité de mettre en adjudication l'herbage des parcelles suivantes :
 - Parcelle n° 17 – section ZE « Au Fahy » (contenance 74 a 04 ca),
 - Parcelles n° 2 et n° 4 – section ZH « A la Cruay » (contenance 71 a 48 ca),
 - Parcelle n° 19 – section ZH « En la Prairie » (contenance 35 a 90 ca),
 - Parcelle n° 68 – section ZA « Stade » (contenance 1ha 50 a environ).
- Les personnes intéressées sont priées de remettre leurs offres sous pli cacheté en Mairie pour le 19 avril 2011.
- L'ouverture des plis aura lieu de 22 avril 2011 à 20h00.

5. Comptes administratifs 2010 :

- M. le Maire présente au Conseil les comptes administratifs 2010 pour la Commune et pour le service d'assainissement.
- Pour la Commune :
 - En fonctionnement, le résultat de l'exercice s'élève à **75 28,15 €** (dépenses 120 999,97 € - recettes 196 028,12 €),
 - En investissement, le résultat de l'exercice s'élève à **16 244,41 €** (dépenses 56 847,45 € - recettes 73 091,86 €),
 - Compte tenu des résultats reportés et de l'affectation du résultat, le résultat de clôture s'élève à **42 966,71 €**.
- Pour le service d'assainissement :
 - En fonctionnement, le résultat de l'exercice s'élève à **1 060,19 €** (dépenses 17 333,47 € - recettes 18 393,66 €),
 - En investissement, le résultat de l'exercice s'élève à **- 10 372,10 €** (dépenses 15 092,87 € - recettes 4 720,77 €),
 - Compte tenu des résultats reportés, le résultat de clôture s'élève à **14 148,62 €**.
- Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2010.

6. Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil de la vente de 2 lots de bois par le biais de l'ONF. Le montant global de cette vente s'élève à 3 989,00 € HT.
- M. le Maire informe également le Conseil de la vente de la dernière parcelle de la Cure (celle contenant l'ancienne remise) pour la somme de 50 000,00 €. La signature du compromis de vente est prévue vendredi 8 avril 2011.
- M. le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet de relais Wifimax destiné à desservir les villages de Laire et de Aibre). Une réunion a eu lieu à cet effet à Sainte-Marie avec les élus concernés, le SMAU, RFF et le délégataire Alliance Connectic. La solution privilégiée envisage un raccordement de ce relais directement sur l'émetteur du Mont Vaudois, ce qui ne permettrait de préserver la forêt communale (Bois de la Fée) qui faisait écran dans le cas d'un raccordement sur le clocher de Trémoin. Contact sera pris avec les propriétaires des vergers pour mesurer l'impact précis de ce projet.
- Prochaine réunion du Conseil : vendredi 22 avril 2011 à 20h00 (vote des budgets 2011).

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2011

1. Budgets primitifs 2011 :

Préalablement à la présentation par le détail des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissements de la Commune, M. le Maire tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de la commission budget ainsi que la secrétaire Evelyne Marsot pour la qualité du travail accompli.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 264 585,71 €, sachant :

- Les recettes de fonctionnement (hors éléments exceptionnels) s'élèvent à 171 219,00 €, soit en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+0,7 %),
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 122 844,71 €, ce qui permet de dégager un excédent annuel de 49 608,29 €,
- Du fait de l'excédent reporté, le montant du virement à la section d'investissement est porté à 130 507,00 €.

Le budget d'investissement prend cette année une ampleur exceptionnelle, du fait principalement du lancement du projet de rénovation de la mairie. Il s'équilibre donc à 1 361 675,98 €, sachant :

Pour la partie dépenses, l'analyse porte sur 3 volets :

- **Les investissements courants** représentent un budget de 118 496,98 € et concernent principalement :
 - Les remboursements d'emprunts pour 25 049,00 €,
 - Le matériel d'entretien pour les espaces verts pour un montant de 19 368,00 €,
 - L'achat de terrains pour 2 980,00 €,
 - Le solde de l'étude du PLU pour 2 800,00 €,
 - Les travaux ONF pour 1 867,00 €,
 - La prise en charge du solde de TVA pour l'électrification de l'impasse de la Fée pour 1 860,00 €
 - Le solde de ce budget est principalement composé d'opérations d'ordre.
- **Le dossier « Projet Mairie »** représente quant à lui un montant de dépenses de 916 143,00 €.
- **Les travaux RFF** (travaux connexes et verger biologique) s'élèvent à 327 036,00 €.

Les recettes sont issues principalement :

- **Pour la partie investissements courants :**
 - Du virement de la section de fonctionnement pour 130 507,00 €,
 - Du Fond de Compensation TVA pour 9 897,00 €,
 - Du solde de subvention des vestiaires pour 7 800,00 €,
- **Pour la partie « Projet Mairie » :**
 - Des subventions des divers organismes financeurs pour 337 168,00 €,
 - De l'emprunt pour 431 480,00 € (y compris un emprunt court terme de 95 000,00 € visant à couvrir le délai de remboursement de la TVA),
 - De la vente de 2 terrains à bâtir pour 99 000,00 €,
- **Pour la partie « Travaux RFF » :**
 - De la prise en charge par RFF de l'ensemble des coûts générés par les travaux connexes, soit 290 628,00 €,
 - De la subvention RFF pour le verger biologique pour un montant de 30 596,00 €.

Après cette présentation des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissements de la Commune par M. le Maire, le Conseil Municipal les vote, à l'unanimité.

Concernant le budget d'assainissement, celui-ci s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** : le budget est équilibré à la somme de 24 299,87 €, sur la base de recettes de l'exercice pour un montant de 19 540,55 € et un excédent reporté de 4 759,32 €.
- **Investissements** : le budget s'équilibre à 23 147,30 €, les principales réalisées projetés sur 2011 concernant :
 - Le solde de l'étude du schéma directeur d'assainissement pour 5 500,00 €,
 - Le lancement de l'étude préalable aux gros travaux d'entretien (2012) pour 5 940,00 €,
 - Les remboursements d'emprunt pour 1 636,00 €.

Suite à cette présentation et aux débats qui ont suivi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les budgets d'assainissement 2011 (fonctionnement et investissements).

2. Taux d'imposition directe :

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes au niveau appliqué l'année précédente, à savoir :

- taxe d'habitation : 6,98 %
- taxe foncière bâti : 11,67 %
- taxe foncière non bâti : 32,75 %

Désignation	Taux	Base	Produit
Taxe d'habitation	6,98 %	307 800	21 484 €
Taxe foncière (bâti)	11,67 %	168 200	19 629 €
Taxe foncière (non bâti)	32,75 %	9 000	2 948 €
			44 061 €
Total			

3. Approbation de limitation du plan de zonage :

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
 - o à la mairie de Trémoins aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
 - o à la Préfecture de Haute-Saône.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

4. Vente d'herbage :

Faisant suite à l'appel d'offres et à l'ouverture des plis concernant la vente d'herbage, les offres retenues sont les suivantes (Madame Sandrine BALLAY ayant quitté la salle du conseil à l'occasion de l'ouverture des plis) :

- Monsieur ROBERT Claude : parcelle ZA 68 « le Village » contenance de 1 h 50 ca pour la somme de 220 euro,
- GAEC La verdure : parcelle ZH 2 « à la Cruay » contenance de 59 ares 31 pour un montant de 100 euro,
- Monsieur BALLAY Alain : parcelles ZE 17 « au Fahy » de 74 ares 04 ca et ZH 19 « en la Prairie » de 35 ares 90 ca pour 110€.

Le paiement de ces sommes se fera entre le 1 septembre et le 31 octobre 2011.

5. Demande de subvention CCPH :

Faisant suite à l'élaboration et à la finalisation du plan local d'urbanisme de la Commune de Trémoins, le Conseil Municipal sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, l'attribution d'une subvention au fonds de concours pour un montant de 5000,00 €. A cette fin, il donne pouvoir au maire ou à son représentant pour traiter et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

6. Emetteur Wifimax :

M. le Maire rend compte au Conseil d'une récente réunion à Sainte-Marie avec le SMAU, la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt, Alliance Connectic, Nomotech et RFF. Cette réunion avait pour but de définir un projet de raccordement de Laire à la boucle haut débit, une partie de ce village étant dans l'ombre du clocher de Trémoins et ne pouvant de ce fait être raccordée au wifimax. La solution proposée consiste à installer un réémetteur branché sur l'émetteur du Mont-Vaudois et installé au dessus du bois de la Fée. Restait à statuer sur la présence d'un cerisier qui gênait la réémission vers Laire. Après contact avec le propriétaire du verger concerné, celui-ci est disposé à le céder à la Commune.

En conséquence, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de ce verger (environ 12 ares) ainsi que de la bande de terrain qui longe le talus (environ 6 à 8 ares, propriété RFF), et de signer une convention avec Alliance Connectic pour l'installation de son réémetteur.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

7. Admission en non valeur :

Faisant suite au courrier de la perception d'Héricourt en date du 18 mars 2011, le comptable expose qu'il ne peut recouvrir le titre d'assainissement pour un montant global de 66.00 €. Le conseil municipal décide l'admission en non valeur. Un mandat sera établi au compte 654 du budget assainissement.

8. Questions diverses :

- Prochaine réunion du Conseil : jeudi 26 mai 2011 à 20h00.

**Retrouvez le compte-rendu du dernier conseil municipal ainsi que toutes les infos utiles
sur la commune sur : www.tremoins.com**